Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

TRENTE-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

Le 7 Août 2025

COMPTE RENDU

1. La trente-deuxième session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 7 août 2025, par visio-conférence sous la présidence de Madame Ablamba Ahoéfavi JOHNSON, Ministre, Secrétaire général de la Présidence du Conseil de la République Togolaise, Présidente en exercice dudit Conseil.

2. Les seize Etats membres suivants ont été représentés : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

3. Y ont également pris part, les représentants de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

4. Les Etats suivants n'ont pas été représentés : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mauritanie et Sao Tomé-et-Principe ainsi que les institutions suivantes : la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), la Banque centrale de l'Union des Comores, la Banque centrale du Burundi, la Banque de Cabo Verde, la Banque centrale de la République de Guinée, la Banque centrale de Madagascar, la Banque centrale de Mauritanie et la Banque centrale de Sao Tomé-et-Principe.

5. La liste des participants figure en annexe (Annexe 2).

6. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été rapportées par Monsieur Ibrahim Abdi Hadi, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSTAD), Président en exercice du Comité de direction d'AFRISTAT, assisté par M. Paul-Henri NGUEMA MEYE, Directeur Général d'AFRISTAT.

7. Après avoir constaté que le quorum est atteint, la Présidente du Conseil des Ministres d'AFRISTAT a prononcé son allocution d'ouverture des travaux. Elle a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et les a remerciés pour leur présence. La Présidente a rappelé l'importance des réalisations d'AFRISTAT pour le développement de la statistique dans ses Etats membres malgré ses conditions de travail difficiles du fait de l'insuffisance des financements mis à sa disposition. Elle a rappelé la responsabilité collective pour la poursuite de l'assistance technique de l'Observatoire au bénéfice des Etats membres et remercié les partenaires pour leur appui constant à AFRISTAT. La Présidente a également souligné l'importance des sujets qui seront traités au cours de la session pour l'avenir d'AFRISTAT avec notamment (i) la situation des contributions aux Fonds

AFRISTAT, (ii) la proposition de répartition des contributions des Etats membres au Fonds AFRISTAT 2026-2035, (iii) le projet de révision du Traité portant création d'AFRISTAT et (iv) la nomination du Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT au titre de la période 2026 - 2029.

A) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le Conseil a adopté son ordre du jour (Annexe 1).

B) COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION 2023 ET 2024 AINSI QUE DES DECISIONS DE LA 31EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

9. Le Directeur Général d'AFRISTAT a présenté, à titre d'information, une synthèse des rapports d'activités 2023 et 2024 de l'Observatoire approuvés par le Comité de direction lors de sa 47ème et 49ème réunions, tenues par visioconférence respectivement le 18 juin 2024 et le 06 mai 2025. Il a notamment rendu compte aux membres du Conseil des principaux résultats atteints par AFRISTAT dans le cadre de l'exécution de ses plans d'action 2023 et 2024.

10. Il a indiqué que le plan d'action 2023 a été réalisé à hauteur de 72,5%, enregistrant une amélioration de deux points par rapport à l'année 2022 (70,3%), tandis que le taux global d'exécution de ses activités pour l'année 2024 s'établissait à 70,5%. Parmi les réalisations enregistrées, le Directeur Général a rappelé (i) les montants de contributions mobilisées, (ii) les travaux sur les comptes nationaux, particulièrement le rebasage et le passage au SCN 2008, (iii) l'élaboration des cadres nationaux d'assurance qualité (CNAQ) et des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), (iv) l'élaboration des documents méthodologiques, (v) le calcul des indicateurs conjoncturels d'activités (vi) le développement de l'application informatique pour la production des répertoires des entreprises (TIGRE), (vii) la rénovation de l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) de la zone UEMOA, (viii) le renforcement des capacités des Etats membres sur le calcul des indicateurs ODD et la compilation des bilans alimentaires, (ix) la réalisation d'une étude pilote sur l'économie numérique. Les experts de l'Observatoire ont bénéficié de renforcement des capacités et ils ont aussi participé à différents groupes de travail internationaux sur les nomenclatures, le SCN 2025, etc.

11. Le Directeur Général a également relevé les principales difficultés rencontrées dans l'exécution des plans d'action 2023 et 2024, à savoir : (i) une exacerbation des tensions récurrentes de trésorerie due à la faible mobilisation des ressources au titre des Fonds AFRISTAT, (ii) une baisse des activités observées auprès des bailleurs traditionnels (BAD, Coopération française, Union européenne, etc.), (iii) la forte mobilité des cadres des Instituts nationaux de statistiques (INS) et (iv) l'incidence de la crise politique entre la France et les pays de l'AES sur les activités d'AFRISTAT.

12. Il a complété son intervention par la présentation de l'exécution des budgets 2023 et 2024 d'AFRISTAT, lesquels ont reçu le quitus du Comité de direction conformément aux textes en vigueur. Il a indiqué à cet effet que la Direction générale a disposé de budgets, équilibrés en dépenses et en recettes au cours des deux années. En termes d'exécution, le Directeur Général a mentionné que les dépenses ont été exécutées à 86,0% et 59,53% respectivement en 2023 et 2024. Quant aux recettes, elles ont enregistré des taux d'exécution de 65,55% et 42,08% en 2023 et 2024.

13. Le Conseil des Ministres a félicité la Direction générale pour les résultats obtenus, en dépit des difficultés rencontrées.

C) SITUATION DES CONTRIBUTIONS AUX FONDS AFRISTAT 2006-2015 ET 2016-2025

14. Le Directeur Général a présenté la situation au 25 juillet 2025 des contributions aux Fonds AFRISTAT pour la période 2006-2015 et 2016-2025. Il a indiqué pour chacun des deux Fonds les pays qui étaient à jour des versements de leurs contributions, ceux qui l'étaient partiellement et ceux qui n'avaient encore effectué aucun paiement. Il a relevé que le montant de 1,102 milliards de FCFA de reliquat des cotisations des Etats membres au Fonds 2006-2015 qui prévalait déjà en août 2019 n'a enregistré aucune variation.

S'agissant du Fonds AFRISTAT 2016-2025, il a souligné qu'à la date du 25 juillet 2025, les Etats membres avaient versé une somme de 7,503 milliards de FCFA soit 40,11% de leur contribution arrêtée à 18,705 milliards de FCFA.

15. L'attention du Conseil a été attirée sur la situation financière très préoccupante de l'institution qui entrave son bon fonctionnement et l'a invité à prendre des dispositions urgentes afin que les Etats membres ayant des arriérés s'acquittent de leurs contributions aux Fonds AFRISTAT. Le Directeur Général a rappelé que des dispositions statutaires prévoient des sanctions pour les Etats n'ayant pas versé la totalité de leurs contributions et que le Conseil s'est toujours refusé à les appliquer afin de privilégier le principe de la solidarité entre Etats membres.

16. Au cours de la session, le Conseil a été informé des dispositions en cours dans certains Etats membres pour la libération de leurs arriérés de contributions au titre du Fonds AFRISTAT 2016-2025. Plus spécifiquement, le Conseil a enregistré (i) l'engagement du Niger à verser mensuellement 50 millions de francs CFA jusqu'à libération de la totalité de sa quote-part de contribution et (ii) la promesse de versement imminent d'un montant de 225 millions de francs CFA par le Gabon. Le Congo, la Guinée Equatoriale et le Tchad ont promis d'effectuer des versements avant la fin de l'année tandis que la Guinée-Bissau et le Sénégal ont réaffirmé leur détermination à respecter leurs engagements.

17. Le Conseil a demandé à la Direction générale de préparer et transmettre la situation des reliquats à verser aux Etats membres en retard de versement de leurs contributions afin de leur permettre de prendre les dispositions nécessaires pour leur apurement. Enfin, en direction des Etats membres qui se distinguent par leur absence récurrente aux sessions du Conseil des Ministres d'AFRISTAT depuis un certain temps, le Conseil a instruit au Directeur général d'AFRISTAT d'engager le dialogue avec ces derniers afin de s'enquérir de leur volonté à rester membres d'AFRISTAT.

D) ADOPTION DE LA PROPOSITION DE REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES AU FONDS AFRISTAT 2026-2035

18. Le Directeur général a présenté au Conseil les résultats des consultations sur la proposition de répartition des contributions des Etats membres au Fonds AFRISTAT 2026-2035. Il a rappelé que ces consultations avaient été initiées en exécution d'une recommandation du Conseil des ministres, lors de sa 31ème session tenue le 11 décembre 2023. Au cours de ladite session, le Conseil avait demandé à son Président, après examen des conclusions de l'étude stratégique AFRISTAT à l'horizon 2035, de saisir ses pairs à l'effet de recueillir leurs avis sur la proposition de répartition des contributions des Etats membres au Fonds AFRISTAT 2026-2035.

19. Il a rendu compte au Conseil du processus de saisine des pairs entrepris par le Président du Conseil des ministres. Il a également informé le Conseil des actions de suivi qui ont consisté en l'espace de 18 mois en (i) l'organisation de deux réunions du Comité technique de mobilisation des ressources financières d'AFRISTAT qui ont permis de faire un rappel de la situation des retours aux Directeurs généraux des INS, (ii) la relance des pays n'ayant pas transmis leurs avis sur la répartition des contributions des Etats membres au nouveau Fonds effectuée par le Président du Comité Ministériel de mobilisation des ressources financières d'AFRISTAT. Par ailleurs, des rappels ont aussi été effectués lors des 48ème et 49ème réunions du Comité de direction et au cours des missions de coordination réalisées par le Directeur général dans les pays.

20. En termes de résultats, le Directeur général a indiqué qu'à la date du 25 juillet 2025, **ce sont 9 pays sur 22 qui avaient tous répondu favorablement à la proposition de répartition des contributions des Etats membres au Fonds AFRISTAT 2026-2035**. Il a toutefois souligné que le Burkina Faso avait sollicité une baisse de sa quote-part de contribution tandis que le Cameroun a conditionné son prochain versement au Fonds par un paiement préalable de 50% des arriérés accumulés par les Etats membres en retard de paiement de leurs contributions au Fonds finissant (ce montant correspond à 6,2 milliards de francs CFA).

21. Il a suggéré au Conseil des Ministres d'adopter la proposition de répartition des contributions au Fonds AFRISTAT 2026-2035 au regard de l'impératif de lancer l'appel à contribution en direction des Etats membres et des partenaires pour escompter enregistrer des versements aussitôt que possible et compte tenu du fait qu'aucun Etat membre ne s'est prononcé en défaveur de la proposition de répartition des contributions des Etats membres au Fonds.

22. Lors des échanges qui s'en sont suivis, 4 membres du Conseil représentants les Etats ont spontanément confirmé leur adhésion à la proposition de répartition faisant évoluer le nombre de réponses et d'avis favorables à 13. Compte tenu de l'avis favorable exprimé par une majorité d'Etats membres, le Conseil des Ministres a adopté le Fonds AFRISTAT 2026-2035 ainsi que la répartition des contributions des Etats membres pour l'alimenter. Le Conseil a indiqué que les Etats membres pourraient démarrer le versement de leurs contributions au Fonds AFRISTAT 2026-2035 dès la signature de la décision matérialisant son adoption afin de garantir des ressources de fonctionnement à l'Observatoire. Il a aussi précisé que bien qu'il n'y ait pas d'échéance de versement contraignant, les Etats membres sont encouragés à prévoir des versements minimums annuels permettant de doter l'Observatoire des ressources suffisantes pour lui permettre de remplir efficacement ses missions. De plus, pour rester dans l'esprit du Fonds de capitalisation, les Etats membres qui ont plus de possibilités sont encouragés à verser la totalité de leur contribution le plus rapidement possible avant 2035.

23. Enfin, le Conseil a instruit la Direction générale de prendre les dispositions utiles pour la formalisation de toutes les décisions arrêtées et l'information de toutes les parties prenantes (Etats membres et autres partenaires) par rapport à l'effectivité de l'ouverture de la contribution au titre du Fonds AFRISTAT 2026-2035.

E) EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE REVISION DU TRAITE PORTANT CREATION D'AFRISTAT

24. Le Directeur général a présenté au Conseil des Ministres le processus de révision du Traité portant création d'AFRISTAT. Il a rappelé que le Conseil avait examiné le projet de révision du Traité portant création de l'Observatoire, lors de sa 30ème session tenue le 16 décembre 2021. A cette occasion, le Conseil avait instruit la Direction générale de finaliser le projet de document en prenant en compte ses observations.

25. Il a souligné que le projet de Traité présenté au Conseil a pris en compte les améliorations proposées au cours des précédentes échéances. Il comporte :

- l'exposé des motifs ;
- le texte reprenant les dispositions révisées ;
- et le projet de texte consolidé intégrant les modifications proposées.

26. Le Directeur général a également relevé que les principaux changements enregistrés par rapport au Traité initial concernent :

- la mise à jour du nombre d'Etats membres passés depuis de 14 à 22 ;
- l'amendement d'une trentaine d'articles, dont 40% a subi des modifications de fond et le reste a subi des corrections de forme ou des mises à jour ;
- la suppression de 8 articles qui se rapportent aux dispositions transitoires avant la mise en vigueur du Traité en cours de révision et quelques aspects inopérants tel qu'un Fonds AFRISTAT dédié aux partenaires.

27. Sur le processus d'adoption du Traité révisé, il a présenté au Conseil une proposition du Comité de direction dont la synthèse se présente comme suit :

1) transmettre aux Etats membres le projet de Traité révisé afin qu'ils le fassent examiner par leurs services juridiques habilités pour vérifier la conformité des dispositions avec les pratiques nationales. Un délai de trois mois serait accordé à chaque Etat membre pour retourner à AFRISTAT ses observations éventuelles ;
2) demander à chaque Etat membre d'indiquer formellement le nom et la qualité de la personnalité habilitée à signer le projet de Traité pour son compte avant son entrée dans le processus national de ratification.

28. Après examen du projet de Traité révisé, le Conseil a décidé d'observer une prudence quant aux délais à accorder aux Etats membres pour la signature du Traité révisé, au regard de l'importance du texte. Il a fixé comme délai le 30 mars 2026 pour la signature du Traité révisé par tous les Etats membres.

29. Le Directeur général a également proposé au Conseil de prendre des résolutions transitoires pour permettre la tenue de ses sessions en toute régularité et de doter l'Observatoire d'un Comité scientifique prenant en compte les améliorations approuvées par les organes statutaires.

30. Le Conseil a par ailleurs pris deux résolutions transitoires pour l'organisation des sessions du Conseil des ministres et pour l'opérationnalisation du Comité scientifique. Dans l'esprit de l'Article 15 du projet de Traité révisé, le Conseil autorise son Président à convoquer la réunion du Conseil dans le lieu de son choix et à recourir au mode de réunion (virtuel ou présentiel) le plus opérationnel. Il a également autorisé la Direction générale à proposer à la signature de son Président un texte formalisant le fonctionnement du Comité scientifique, dans l'esprit du Chapitre IV, du projet de Traité révisé.

F) DESIGNATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2026-2029

31. Le Président du Comité de direction d'AFRISTAT a rendu compte des activités relatives au processus de sélection des candidats au poste de Directeur général adjoint d'AFRISTAT pour la période 2026-2029.

Ce processus a été mené conformément aux dispositions statutaires et aux règles habituellement suivies en la matière.

32. Après échanges et conformément à la procédure en vigueur, le Conseil des Ministres a désigné Monsieur **Serge Jean EDI**, de nationalité ivoirienne, Directeur général adjoint d'AFRISTAT pour un mandat de quatre (4) ans à compter du 1er janvier 2026. Les membres du Conseil ont toutefois recommandé au Comité de Direction de réfléchir à un mécanisme garantissant une transparence accrue lors des recrutements du Directeur général et de son adjoint, afin de préserver pleinement les prérogatives du Conseil des Ministres.

G) QUESTIONS DIVERSES

G.1. Désignation du pays devant assurer la Présidence du Conseil des Ministres d'AFRISTAT pour la période 2026-2027

33. Le Directeur général d'AFRISTAT a informé le Conseil de la fin du mandat du Président du Conseil des ministres en exercice le 31 décembre 2025. Conformément aux usages, la Guinée Equatoriale assurera la charge de la Présidence du Conseil des Ministres à partir du 1er janvier 2026 pour une durée de deux ans.

G.2. Date et lieu de la 33ème session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT

34. La date et le lieu de la trente-troisième session du Conseil des Ministres seront déterminés ultérieurement.

H) CLOTURE

35. L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil a clos la réunion.

Fait, le 07 août 2025

Pour le Conseil des Ministres d'AFRISTAT,

Ablamba Ahoéfavi JOHNSON
Ministre, Secrétaire Général de la Présidence du Conseil de la République Togolaise

ANNEXE 1 : PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail
3. Compte rendu de la mise en œuvre des Plans d'action 2023 et 2024 ainsi que des décisions de la 31ème session du Conseil des Ministres
4. Situation des contributions aux Fonds AFRISTAT 2006-2015 et 2016-2025
5. Adoption de la proposition de répartition des contributions des Etats membres au Fonds AFRISTAT 2026-2035
6. Examen et adoption du projet de révision du Traité portant création d'AFRISTAT
7. Nomination du Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT pour la période 2026-2029
8. Questions diverses
    - 8.1. Désignation du pays devant assurer la Présidence du Conseil des Ministres d'AFRISTAT pour la période 2026-2027.
    - 8.2. Date et lieu de la 33ème session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT.
9. Clôture de la réunion.

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA 32EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

No.	NOM ET PRENOMS	PAYS	TITRE
Au titre des Etats membres			
1.	Laurent HOUNSA	Bénin	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
2.	Eric ZOURE	Burkina Faso	Chargé de mission Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
3.	Damas BAKURANIMANA	Burundi	Secrétaire permanent chargé de la Planification et de la Coopération Economique et Financière au Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique
	Nicolas NDAYISHIMIYE	Burundi	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique du Burundi Représentant le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique
4.	Didier EDOA	Cameroun	Secrétaire Général du Ministère des Finances Représentant le Ministre des Finances
	Paul TASONG NJUKANG	Cameroun	Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
	Joseph TEDOU	Cameroun	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique
5.	Blaise Bienvenu ALI	Centrafrique	Directeur général de l'Institut Centrafricain des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales Représentant du Ministre chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale
6.	Mohamed ALI	Comores	Directeur Général de l'Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques Représentant le Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
7.	Sylvain LEKAKA	Congo	Directeur de Cabinet du Ministre Représentant le Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration régionale
8.	Abdou-Razak Ahmed Idriss	Djibouti	Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie
	Ibrahim Abdi HADI	Djibouti	Directeur général de l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD) Président du Comité de direction d'AFRISTAT
9.	Camille MBIKA	Gabon	Conseiller du Ministre de la Planification et de la Prospective Représentant le Ministre de la Planification et de la Prospective
10.	Soares SAMBU	Guinée Bissau	Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration régionale
	Roberto VIEIRA	Guinée Bissau	Directeur général de l'Institut national de la statistique
11.	Justo NGOMO NNEGUE	Guinée Equatoriale	Secrétaire d'Etat du Budget Représentant le Ministre des Finances, de la Planification et du Développement Economique
12.	Abdoulaye TRAORE	Mali	Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances

No.	NOM ET PRENOMS	PAYS	TITRE
			Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
13.	Mamane SAMA	Niger	Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Economie et des Finances Représentant le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Finances
14.	Abdou DIOUF	Sénégal	Directeur Général de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) Représentant le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération
15.	Fatima Haram Acyl	Tchad	Ministre délégué auprès du Ministre des Finances chargé de l'économie et du Plan
16.	Ablamba Ahoéfavi JOHNSON	Togo	Ministre, Secrétaire Générale de la Présidence du Conseil de la République Togolaise, Présidente du Conseil des Ministres
	Ahodo-Abalo TCHAMDJA	Togo	Directeur Général des Etudes et Analyses Economiques p.i. Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
	Anumu Edem KETOGLO	Togo	Conseiller Economique du Président du Conseil de la République Togolaise
	Bèguèdouwè PANETO	Togo	Secrétaire Général du ministère de la planification, du développement et de la coopération
	Akoly GENTRY	Togo	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques
Au titre des Banques centrales des Etats membres et des Institutions d'intégration sous-régionales			
17.	Christian Olivier N'GORAN	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Directeur des Statistiques Représentant le Gouverneur
18.	Roland Marc LONTCHI TCHOFFO	Commission de la CEMAC	Directeur de la statistique Représentant le Président de la Commission de la CEMAC
Direction générale d'AFRISTAT			
19.	Paul Henri NGUEMA MEYE	AFRISTAT	Directeur Général
20.	Serge Jean EDI	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint

ANNEXE 3 : Communiqué de presse de la 32ème session du Conseil des Ministres

Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a tenu sa 32ème session ordinaire le 7 août 2025, par visioconférence, sous la présidence de Madame Ablamba Ahéofavi JOHNSON, Ministre, Secrétaire général de la Présidence du Conseil de la République Togolaise, Présidente en exercice dudit Conseil.

Les Etats membres suivants ont été représentés : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Ont également pris part aux travaux, les représentants de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Le Conseil a exprimé sa satisfaction à la Direction générale pour la bonne mise en œuvre des plans d'action 2023 et 2024. Il a fait part de sa gratitude à l'égard des partenaires techniques et financiers pour les appuis qu'ils apportent au développement de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT.

Au titre des questions relatives au financement, le Conseil ayant pris connaissance du niveau de contribution des Etats membres au Fonds AFRISTAT 2016-2025, a invité les Etats membres en retard de leurs contributions à tout mettre en œuvre pour doter l'Observatoire de ressources nécessaires à la réalisation de sa mission.

Le Conseil a par ailleurs adopté la proposition de répartition des contributions des Etats membres au Fonds AFRISTAT 2026-2035 et a invité les Etats membres à diligenter le versement de leurs quotes-parts au nouveau Fonds dès cette année 2025.

Concernant la révision du Traité fondateur de l'Observatoire, le Conseil a décidé de faire examiner sa conformité par les services juridiques habilités dans les Etats membres avant sa signature et le processus de ratification dans chaque pays. Il a également pris deux dispositions transitoires pour l'organisation des sessions de Conseil des ministres en toute légalité et l'opérationnalisation du Comité scientifique en remplacement du Conseil scientifique.

Enfin, le Conseil des Ministres a nommé Monsieur Serge Jean EDI, de nationalité ivoirienne, au poste de Directeur général adjoint d'AFRISTAT, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 2026.

Fait, le 7 août 2025

La Présidente du Conseil des Ministres,

Ablamba Ahoéfavi JOHNSON
Ministre, Secrétaire Général de la Présidence
du Conseil de la République Togolaise